



PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne, vendredi 28 octobre 2022

Bilan du Plan d'urgence pour la Guyane : Volet économie et foncier

La quasi-totalité des mesures de soutien à l'économie a été mise en œuvre. Le processus de cession du foncier est en place mais les demandes de cession gratuites formulées par les collectivités et les communautés d'habitants restent très en deçà des attentes formulées par les accords de Guyane.

Suite aux mouvements sociaux de mars et avril 2017 en Guyane, un accord final de sortie de crise a été signé entre le Gouvernement et le collectif « Pou Lagwiyann Dékolé » le 21 avril 2017. Dans cet accord, le Plan d'urgence pour la Guyane (PUG) comprend 30 mesures valorisées à 1,086 milliard d'euros, mesures portées exclusivement par l'État¹.

Le **troisième volet du Plan d'urgence pour la Guyane portant sur le soutien à l'économie et le foncier** comprend 8 mesures, dont 5 mesures sur l'économie et 3 mesures sur le foncier. **Le bilan à date montre que 3 engagements sont achevés et que 4 mesures sont en cours de mise en œuvre** (1 mesure économique et 3 mesures concernant le foncier).

En matière économique, toutes les mesures d'appui sectorielles ont été apportées dès 2017 (transporteurs, agriculteurs, pêcheurs). Le lancement d'un pacte fiscal et social visant à l'adaptation des mesures de fiscalité sur les personnes et les entreprises n'a pas été véritablement réalisé. Cependant, une étude portant sur la révision de la fiscalité des collectivités est menée par les Inspections générales de l'administration (IGA) et des finances (IGF) sur ce thème dans le cadre de l'accord structurel avec la Collectivité territoriale de Guyane (CTG).

En matière de foncier, les mesures ont été engagées avec la création à partir du 1^{er} janvier 2020 d'une mission foncier au sein des services de l'État, guichet unique de traitement des demandes de cession de foncier sur le territoire. Les demandes restent à ce jour inférieures aux objectifs formulés dans les accords de Guyane :






- Pour les 250 000 hectares prévus pour les **collectivités**, depuis 2017, 100 % des demandes examinées en commission d'attribution foncière ont été satisfaites, soit à ce jour 79 dossiers représentant 3 289 hectares. 15 demandes sont en cours d'instruction pour 91 235 hectares.
- Pour les 400 000 hectares des **communautés d'habitants**, il reviendra à l'EPCCE², dont la création est en cours de finalisation, de s'appuyer sur les services de l'État pour définir les localisations potentielles.
- Pour les 20 000 hectares de la future **SAFER**, si la mission foncier a fourni un inventaire complet du foncier disponible, l'agrément de la structure, la définition de son modèle économique et la formalisation de ses demandes constituent le préalable à la cession. Dans cette attente, 684 dossiers ont été traités depuis 2017, représentant 5 775 hectares cédés gratuitement au bénéfice des agriculteurs guyanais pour leur installation.




Le volet Économie – Foncier du plan d'urgence Guyane représente un investissement pour l'État d'environ 14 millions d'euros.

¹ En outre, l'accord final prévoit 15 accords thématiques, comprenant au total 141 mesures engageant l'État, les collectivités territoriales et les autres signataires.

² Etablissement public de coopération culturelle et environnemental (EPCCE)

Plan d'urgence Guyane en matière de foncier et d'économie

MESURE		MONTANT (M€)	AVANCEMENT (OCT. 2022)	SITUATION AU 1ER OCTOBRE 2022
ÉCONOMIE				
1	Lancement dès 2017 des travaux d'élaboration d'un pacte fiscal et social en Guyane pour favoriser le redémarrage de l'économie.			Une étude menée par les IGA-IGF avec la CTG portant sur la révision de la fiscalité des collectivités est en cours dans le cadre de l'accord structurel.
2	Versement d'une avance de trésorerie de 4,5 millions d'euros à la CTG pour lui permettre de régler les factures des transporteurs.	4,5		Le versement a été réalisé en 2017.
3	Pour les pêcheurs et agriculteurs : 1/- paiement des aides gérées par l'agence de services et de paiement (ASP) à hauteur de 3,5 M€ pour les pêcheurs et 5,5 M€ pour les agriculteurs. 2/- envoi immédiat d'une mission d'expertise pour accélérer les dossiers d'aides et soutenir les services de la CTG	9		Les aides dédiées aux pêcheurs ont été versées pour un montant de 3,5 millions d'euros. La mission d'expertise s'est rendue en Guyane en 2017. Les aides aux agriculteurs ont été versées en totalité (5,5 millions d'euros) en 2017 et 2018.
4	Mise en place de deux moyens nautiques (type GRAGE avec son équipage pour les frontières Est et Ouest) et, dans l'attente, l'utilisation immédiate du navire interministériel GRAGE de façon intensive contre la pêche illégale.	0,5		Le gouvernement a affecté 2 Patrouilleurs Antilles-Guyane (PAG) à la surveillance des eaux territoriales. Les opérations de lutte contre la pêche illicite ont été renforcées à l'aide de nouveaux moyens d'intervention, sous la conduite des services de l'État en mer.
5	Saisine immédiate de la Commission européenne pour la mise sous RGEC du nouveau régime d'aides spécifiques à la filière bois.			La modification du règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) a bien été réalisée.

MESURE		MONTANT (M€)	AVANCEMENT (OCT. 2022)	SITUATION AU 1ER OCTOBRE 2022
FONCIER				
1	Cession gratuite à la CTG et aux communes de 250 000 ha.			Depuis 2017, 100 % des demandes examinées en commission d'attribution foncières ont été satisfaites, soit à ce jour 79 dossiers représentant 3 289 ha. 15 demandes sont en cours d'instruction pour 91 235 ha.
2	Attribution de 400 000 ha aux peuples autochtones au travers de l'établissement public placé auprès du grand conseil coutumier des populations amérindiennes et bushinengué.			Le nouvel établissement public de coopération culturelle et environnemental (EPCCE) pourra s'appuyer sur la Mission foncier afin de définir les localisations potentielles.
3	Création d'une SAFER pour faciliter la gestion du foncier agricole. Une dotation foncière de 20 000 ha sera cédée à la structure pour constituer son capital			La Mission Foncier a fourni le 9 février 2022 un inventaire complet du foncier disponible au COPIL SAFER Guyane. Celui-ci pourra être transmis lorsque la SAFER sera constituée par agrément interministériel. Dans cette attente, 684 dossiers ont été traités depuis 2017, représentant 5 775 ha cédés gratuitement au bénéfice des agriculteurs guyanais pour leur installation.

Contact presse :

Service régional de la communication interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr

www.guyane.gouv.fr